

## Fiche de renseignement du locataire

Vous avez visité un logement dont vous souhaitez devenir locataire. Ces renseignements sont nécessaires à la rédaction du bail de location, ainsi qu'à nous assurer que votre solvabilité correspond bien au niveau du loyer demandé. Il est d'ailleurs aussi dans votre intérêt que votre équilibre financier personnel soit garanti pendant la période de location, pour votre propre confort.

C'est pourquoi nous vous remercions de compléter cette fiche de renseignements.

Nous vous informons que les éléments fournis dans cette fiche de renseignements pourront être vérifiés auprès des interlocuteurs habilités.

La présente fiche ne vaut pas engagement de location. La location, si elle est acceptée par le propriétaire, fera l'objet de la rédaction d'un bail.

Dans le cas où votre candidature à la location ne serait pas retenue, vous disposez de deux semaines pour récupérer le présent dossier et ses pièces annexes. A défaut, l'intégralité de votre dossier sera détruit.

### Documents à fournir par le locataire avant la prise d'effet du contrat de location :

#### a) Documents exigés de tous les locataires :

- La fiche de renseignements ci-jointe dûment complétée.
- une copie de la pièce d'identité.
- Bulletins de salaire des 3 derniers mois du locataire et de son conjoint ou concubin ou partenaire s'il a conclu un pacte civil de solidarité ou du (ou des) colocataire(s).
- Le dernier avis d'imposition sur le revenu.
- Votre dernière quittance de loyer attestant que vous êtes à jour dans le paiement de vos loyers ou copie de la taxe foncière.

Pour les professions libérales et les non-salariés :

- extrait k bis de moins de trois mois, ou dernier bilan de la société, ou attestation d'un expert comptable justifiant des derniers revenus.

#### b) Solvabilité du locataire :

- La charge financière représentée par le loyer (charges comprises) ne doit pas excéder 30% des ressources du locataire.
- Si le montant du loyer charges comprises excède 50% du revenu net mensuel, les conditions de solvabilité du locataire ne sont pas remplies
- Une caution solidaire est requise dans les cas suivants :
  - Si le montant du loyer (charges comprises) représente entre 30 et 50% du revenu net mensuel.
  - Si le salarié est en contrat à durée déterminée.
  - Si le salarié est en contrat à durée indéterminée et en période d'essai.
  - Pour les étudiants.

*La personne qui se porte caution solidaire devra remplir une fiche de renseignements identique à celle prévue pour les locataires et fournir les mêmes justificatifs. Le montant du loyer charges comprises ne devra pas dépasser 30% de son revenu. Si la personne qui se porte caution solidaire est mariée ou pacsée, son conjoint devra également se porter caution solidaire et fournir les mêmes renseignements.*

### ENGAGEMENT DU CANDIDAT LOCATAIRE :

J'atteste formellement sur l'honneur ne pas faire l'objet d'une procédure de surendettement auprès de la Banque de France, ni d'une interdiction bancaire et n'ai pas de saisie sur salaire en cours. Une fausse déclaration engage ma responsabilité.

### Initiales

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS	VOUS	VOTRE CONJOINT ou COLOCATAIRE	CAUTIONNAIRE
Nom			
Prénom			
Nom de jeune fille			
Nationalité			
Date et lieu de naissance			
Adresse actuelle			
Téléphone Domicile			
Téléphone Portable			
Téléphone Professionnel			
Email			
Situation de famille	Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Concubinage Séparé(e) Divorcé(e) Veuf (ve)	Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Concubinage Séparé(e) Divorcé(e) Veuf (ve)	Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Concubinage Séparé(e) Divorcé(e) Veuf (ve)
Nombre d'enfants à charge			
Profession			
Employeur			
Adresse de l'employeur			
Téléphone de l'employeur			
Type de contrat de travail			
Ancienneté ou date d'embauche			
Salaire net mensuel			
Allocation logement			
Autres revenu			
Banque			
Adresse			
Téléphone			
Propriétaire actuel			
Adresse			
Téléphone			
Montant du loyer actuel			

**TRES IMPORTANT** : les clés du bien loué ne pourront pas vous être remises si lors de la signature du bail nous ne disposons pas des **trois documents suivants** :

- 1 - Votre attestation d'**assurance multirisque** pour les locaux loués, qui est obligatoire.
- 2 - L'avis de **virement automatique**, si vous avez opté pour ce mode de paiement.
- 3 - Les justificatifs de la (ou des) caution(s), dont l'**engagement de caution manuscrit, qui ne peut être établi à une date antérieure à celle de la signature du bail**, si cautionnement.

**Date et signature du/des candidat(s)**